

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 22812 Numéro SIREN : 789 351 061 Nom ou dénomination : A LA FETE CONVENTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2019 sous le numéro de dépôt 10600

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 25-02-2019

N° DE DEPOT : 010600

N° GESTION : 2012B22812

N° SIREN : 789351061

DENOMINATION : A LA FETE CONVENTION

ADRESSE : 170 rue de la Convention 75015 Paris

MILLESIME : 2018

Désignation de l'entreprise Sarl A LA FETE CONVENTION										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 170, rue de la Convention										75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	
Numéro SIRET* 7 8 9 3 5 1 0 6 1 0 0 0 1 3											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12	
										Exercice N clos le 31/08/2018	
ACTIF										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	45 000	012		45 000				
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028	15 209	030	7 287	7 922				
	Immobilisations financières * (1)		040	6 618	042		6 618				
	Total I (5)		044	66 827	048	7 287	59 540				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060	19 176	062	19 176				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7	070	7					
		Autres* (3)	072	3 370	074	3 370					
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	1 285	086	1 285					
	Charges constatées d'avance*		092	214	094	214					
Total II		096	24 052	098	24 052						
Total général (I + II)				110	90 879	112	7 287	83 592			
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	5 000		
	Ecart de réévaluation							124			
	Réserve légale							126	500		
	Réserves réglementées *							130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)							132			
	Report à nouveau							134	27 666		
	Résultat de l'exercice							136	12 187		
	Provisions réglementées							140			
Total I							142	45 353			
Provisions pour risques et charges							154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	17 921		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	9 751		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169 4 062)							172	10 567		
	Produits constatés d'avance							174			
	Total III							176	38 239		
Total général (I + II + III)							180	83 592			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sarl A LA FETE CONVENTIONNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice N clos le
31/08/2018

1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	192 453	
	Production vendue {	biens		dont export	215		214		
		services *		et livraisons	217		218	2 973	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	3 220	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	198 647	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	81 442	
	Variation de stock (marchandises)*						236	-10 413	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	63 735	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 453)						244	948	
	Rémunérations du personnel*						250	38 425	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 091	
	Dotations aux amortissements*						254	1 039	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		}	262	259
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260	100					
Total des charges d'exploitation (II)							264	183 525	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	15 122	
Produits financiers (III)			280			Charges financières (V)			
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		}	300	504	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	1 791	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	12 187	
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	12 187	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	1 791	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	461	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit					346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	11 941	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	11 941	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sarl A LA FETE CONVENTION								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	45 000	402		404		406	45 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	8 440	432	3 037	434		436	11 477		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	6 769	472		474	3 037	476	3 732		
Immobilisations financières		480	6 618	482		484		486	6 618		
TOTAL		490	66 827	492	3 037	494	3 037	496	66 827		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	2 962	522	809	524		526	3 771		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	3 286	562	230	564		566	3 515		
TOTAL		570	6 248	572	1 039	574		576	7 287		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).								591			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sarl A LA FETE CONVENTION

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	46 283
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	26 266
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

A LA FETE CONVENTION
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 170 rue de la Convention 75015 Paris

RCS PARIS B 789 351 061 (exercice clos le 31/08/18)

PROCES-VERBAL DE L'assemblée générale ordinaire du 1 février 2019

L'an deux mille dix neuf, le 1 Février 2019 à 20 heures, les associés de la société A LA FETE CONVENTION, se sont réunis au siège social, sis, 170 rue de la Convention 75015 Paris, sur convocation de la gérante en date du 21 janvier 2019.

L'assemblée est présidée par Madame Karine OBERMAN en qualité de gérante associée.
La Présidente constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- Madame Karine OBERMAN propriétaire de 25 parts ;
- Monsieur Philippe OBERMAN propriétaire de 25 parts.
- Monsieur Henri ALZERAT propriétaire de 25 parts
- Madame Viviane ALZERAT propriétaire de 25 parts

Total des parts représentées ou présentes : 100 parts soit la totalité du capital social

Madame la présidente déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Madame la présidente indique que les documents requis par la loi ont été remis aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. La présidente rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gérance sur les opérations exercice clos le 31/08/2018
- Approbation des comptes et du rapport de gestion
- Quitus à la gérante
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du code de commerce
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales

I. PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice au 31/08/2018 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 12187.00 €.

L'assemblée approuve les comptes et les opérations réalisées par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/18 s'élevant à 12187.00 € de la manière suivante :

- 5 % à la réserve légale (montant plafonné à 10 % du capital social) soit 609.35 €
- le solde **soit 11577.65 €** sera affecté au compte "report à nouveau" Soit au total 12187.00 €.

Toutes ces affectations étant égales au bénéfice de l'exercice.

Rappel dividendes distribués : conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts nous vous rappelons qu'il n'y a jamais eu de distribution de dividendes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

R
VA
KA

III. TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve successivement chacune des conventions intervenues en vertu de l'article L.223-19 du code de commerce au cours de l'exercice écoulé entre Mme Karine Oberman et la société, telles que présentées dans le rapport spécial de gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Karine OBERMAN

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large, loopy 'K' shape.

Madame Viviane ALZERAT

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of sharp, intersecting strokes.

Monsieur Philippe OBERMAN

A handwritten signature in blue ink, appearing as a series of connected, slightly wavy vertical strokes.

Monsieur Henri ALZERAT

A handwritten signature in blue ink, characterized by a large, circular loop followed by several vertical strokes.